



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 1 de 6

Date :
03/11/2016

<u>CONVOQUES :</u>	<u>PRESENTS :</u>	<u>EXCUSES :</u>	<u>REPRESENTE PAR :</u>
Michel MICHALLET	X		
Alain BERNHEIM	X		
Mireille CHAPUS	X		
Marc LOUBET	X		
Georges LARROQUE	X		
Priscilia BIONDI		X	
Bertrand COSSOUX	X		
Annie COURTIER	X		
Olivier DELMER	X		
Karine DA SILVA COUTINHO		X	MME SZESTAK
Magali SZESTAK	X		
Gérard ESPINERA		X	MME LONGUEVILLE
Elisabeth LONGUEVILLE	X		
Paul SCHULTZ	X		
Jean-Pierre PIERRAIN	X		

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel MICHALLET, Maire, qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents.

Monsieur MICHALLET a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 - **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2016.....2**
- 2 - **Budget supplémentaire 2016.....2**
- 3 - **Taxe d'aménagement : exonération logements financés par un P.T.Z (prêt à taux zéro)2**
- 4 - **Lancement d'un appel à candidature concernant l'OAP du Loup.....2**
- 5 - **Protocole d'accord transactionnel Commune/VEOLIA.....3**
- 6 - **CAMVS : Modification des Statuts.....3**
- 7 - **CAMVS : rapport de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) sur l'évaluation des charges suite à la dissolution de la Communauté de Communes « Seine-école ».....4**
- 8 - **CAMVS : rapport de la CLETC sur l'évaluation des charges pour le transfert de la compétence politique de la ville des Communes de Dammarie-les-Lys, le Mée-sur-Seine et Melun.....4**
- 9 - **CAMVS : marché de fournitures administratives, de papier à en-tête et d'enveloppes à en-tête.....5**
- 10 - **Suppression de postes suite à trois avancements de grade.....5**
- 11 - **Centre de Gestion : convention pour adhésion aux différentes prestations proposées par le pôle carrière,.....5**

Rédigé-le: 3 novembre 2016

Par : M. MICHALLET – élu Secrétaire de séance



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 2 de 6

Date :
03/11/2016

12 - Informations sur l'OAP des Egremonts.....	5
13 - Actualisation du P.E.D.T (Projet Educatif Territorial.....	6
14 - Questions et informations diverses.....	6

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2016

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le procès-verbal du 15 septembre 2016 est accepté à l'unanimité.

2. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

Monsieur le Maire présente le projet du budget supplémentaire 2016 de la commune, lequel s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :
Dépenses : 27 183.15 €
Recettes : 27 183.15 €

- Section d'investissement :
Dépenses : -481 819.83 €
Recettes : -481 819.83 €

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget supplémentaire 2016

3. Taxe d'aménagement : exonération logements financés par un P.T.Z. (prêt à taux zéro)

Le conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité,

- D'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du Code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ).

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

4. Lancement d'un appel à candidature concernant l'OAP du Loup.

Monsieur Alain BERNHEIM, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme expose au Conseil Municipal :

« Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Boissise-la-Bertrand est exécutoire depuis le 15 juin 2016. Dans ce cadre, de nouveaux secteurs de la Commune peuvent être urbanisés. Ces urbanisations spécifiques sont repérées sous la désignation d' « Opérations d'Aménagement Programmées » (OAP).

Au bord du chemin au Loup, au sud du cimetière, se trouve l' « OAP du Loup ». Il s'agit d'une zone rectangulaire, zone AUa du PLU (extrait du plan de zonage joint), en lisière ouest du terrain des « Fouilles », d'une superficie de 7 200 m², appartenant à la Commune, comme le reste des « Fouilles ».

La Commune recherche un aménageur capable de réaliser une opération d'urbanisation sur ce secteur, en conformité avec les prescriptions du PLU, chapitre « opérations d'aménagement programmées ». Pour choisir

Rédigé-le: 3 novembre 2016

Par : M. MICHALLET – élu Secrétaire de séance



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 3 de 6

Date :
03/11/2016

l'aménageur sur des critères objectifs, il est proposé au Conseil Municipal de recourir à une procédure d'appel à candidature ; le cahier des charges de cet appel à candidature restant à rédiger ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe du lancement de l'appel à candidature concernant l'OAP du Loup.

5. Protocole d'accord transactionnel Commune/VEOLIA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- La Société des Eaux de Melun doit réaliser, dans le cadre de son contrat de concession du service public de l'eau potable la liant à la Ville de Melun, une infrastructure d'alimentation en eau ayant vocation à alimenter de nombreuses communes autour de Melun.

Dans le cadre de ce projet, la Société des Eaux de Melun doit réaliser une prise d'eau à Boissise la Bertrand au niveau de la rue de Seine.

Bien que cette opération soit menée par la Société des Eaux de Melun, le fait qu'elle soit réalisée sur le territoire de la commune de Boissise la Bertrand, nécessite au préalable de la Collectivité le règlement auprès d'ERDF d'une contribution au titre de l'instruction d'une autorisation d'urbanisme.

La Société ne pouvant se substituer à la Collectivité pour le règlement de cette contribution et afin de régulariser la situation :

- la Collectivité s'est engagée à payer à ERDF la contribution demandée, d'un montant de 3 084.40 € H.T., au titre de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme,

- la Société s'est engagée à reverser à la Collectivité la même somme par le biais d'un titre de recettes que la Collectivité lui transmettra.

Dans ce contexte, et dans le but de prévenir tout différend à naître, les Parties se sont rapprochées et ont décidé de recourir à la transaction.

Il convient donc de définir les modalités d'exécution de cette transaction.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'adopter le protocole d'accord transactionnel et autorise le Maire à le signer.

6. CAMVS : Modification des statuts

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- l'arrêté préfectoral 2015/DRCL/BCCCL/80 du 24 août 2015 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine aux communes de Pringy et de Saint-Fargeau-Ponthierry et emportant dissolution de la Communauté de Communes de Seine Ecole ;

- l'arrêté préfectoral n°2016/DRCL/BCCCL/n°28 du 30 mars 2016 portant adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) ;

- l'arrêté préfectoral n°2016/DRCL/BCCCL/n°36 du 25 avril 2016 portant projet d'extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine aux communes de Limoges-Fourches, Lissy, Maincy et Villiers-en-Bière ;

Rédigé-le: 3 novembre 2016

Par : M. MICHALLET – élu Secrétaire de séance



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 4 de 6

Date :
03/11/2016

Considérant la nécessité de modifier les statuts de la CAMVS pour le 1^{er} janvier 2017 afin de les mettre en conformité avec la législation en vigueur et de prendre en compte les choix opérés par les instances de la gouvernance ;

La CAMVS, en date du 19 septembre 2016, a approuvé le projet des nouveaux statuts à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Le Conseil Municipal émet, par 13 voix pour et 1 voix contre, un avis favorable sur le projet des statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine annexé à la présente délibération.

7. CAMVS : rapport de la CLETC sur l'évaluation des charges suite à la dissolution de la Communauté de Communes « Seine-Ecole »

Monsieur MICHALLET expose au Conseil Municipal :

- Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 14 octobre 2016,
- Considérant que la CLETC a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées à la communauté d'agglomération et que cette évaluation fait l'objet d'un rapport,
- Considérant que le rapport a été approuvé par les membres de la CLETC réunis le 14 octobre 2016,
- Considérant que ce rapport établi par la CLETC doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le contenu et les conclusions du Rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre des compétences « aires d'accueil des gens du voyage », « aménagement numérique », « collecte et traitement des déchets », « contingent incendie », « Schéma de Cohérence Territoriale », « transport urbain, transport à la demande et transport scolaire », « collecte des eaux pluviales », « mission emploi insertion » à la CAMVS par les communes de Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry.

8. CAMVS : rapport de la CLETC sur l'évaluation des charges pour le transfert de la compétence politique de la ville des Communes de Dammarie-les-Lys, Le Mée-sur-Seine et Melun

Monsieur MICHALLET expose au Conseil Municipal :

- Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 14 octobre 2016,
- Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges annexé à la présente délibération,
- Considérant que la CLETC a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées à la communauté d'agglomération et que cette évaluation fait l'objet d'un rapport,
- Considérant que le rapport a été approuvé par les membres de la CLETC réunis le 14 octobre 2016,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le contenu et les conclusions du rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre de la compétence Politique de la Ville à la CAMVS par les communes de Melun, Dammarie-Lès-Lys et du Mée sur-Seine.



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 5 de 6

**Date :
03/11/2016**

9. CAMVS : marché de fournitures administratives, de papier à en-tête et d'enveloppes à en-tête

Monsieur MICHALLET expose au Conseil Municipal la constitution d'un groupement de commandes entre la CAMVS et les communes membres, ainsi que la convention constitutive de ce groupement, désignant la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine comme le coordonnateur du groupement de commandes. Trois conseillers s'inquiètent pour l'emploi local suite à l'utilisation de ces groupements.

Le Conseil municipal adopte, par 10 voix pour, cette convention et autorise le Maire ou son Adjoint à signer la convention constitutive du groupement de commandes fournie

10. Suppression de postes suite à trois avancements de grade

Monsieur MICHALLET rappelle au Conseil Municipal la création de trois postes d'agents communaux suite à des avancements de grade.

Les nominations sur ces nouveaux postes ayant été réalisées, les anciens doivent être supprimés.

Il s'agit de :

- Un adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 35 h
- un Adjoint technique Territorial de 2^{ème} classe, d'une durée hebdomadaire de 29 h 47
- un Agent territorial spécialisé 1^{ère} classe des Ecoles maternelles d'une durée hebdomadaire de 35 h

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer ces trois postes.

11. Centre de Gestion : Convention pour adhésion aux différentes prestations proposées par le pôle carrière

Monsieur MICHALLET informe le conseil municipal de la proposition du Centre de gestion de Seine et Marne des prestations payantes et facultatives du pôle carrière;

Considérant que les prestations ci-dessus désignées proposées par le Centre de gestion correspondent aux besoins de la commune;

Le Conseil Municipal décide d'adhérer aux prestations ci-annexées et d'inscrire les dépenses correspondantes à l'article 6188 du budget 2016

12. Informations sur l'OAP des Egremonts

M.BERNHEIM, adjoint urbanisme, projette une vue d'écran montrant la topographie du secteur des Egremonts.

L'urbanisation spécifique de ce secteur est baptisée, au sens du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

- Opération d'aménagement programmée des Egremonts. Pour pouvoir diviser cette grande parcelle en plusieurs lots constructibles, il est nécessaire de créer une voie de desserte, portant le nom provisoire de « rue des Sangliers ».

La propriété de ce secteur des Egremonts se partage entre la commune de Boissise la Bertrand –une petite parcelle de 780 m², de 11 m de large- et une famille propriétaire.

Il a été convenu que la famille propriétaire assume à ses frais l'urbanisation de ce secteur :

- création d'une douzaine de lots, construction de la rue des Sangliers, adduction de l'eau potable, de l'électricité, des eaux usées, des télécommunications. Dans un souci de simplification, il est convenu entre les deux parties que la commune vende sa parcelle (n°84 sur le cadastre) à la famille propriétaire du reste du secteur, de façon que le pilotage de l'opération soit simple.

Pour boucler l'opération, il est nécessaire que la commune achète (et viabilise) l'emprise de 5 m x 28 m pour finir la rue des Sanglier à la propriétaire de la parcelle n° 80.



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 6 de 6

**Date :
03/11/2016**

La commune doit en outre viabiliser la partie Est de la rue des Egremonts, et la partie de la rue au Loup reliant la rue des Sangliers à la rue des Egremonts (bouclage de la rue des Sangliers vers la rue des Egremonts).
Les discussions entre la famille propriétaire et la commune vont se poursuivre pour aboutir à la rédaction d'un permis d'aménager.

13. Actualisation du PEDT

Madame CHAPUS rappelle au conseil Municipal l'application de la réforme des rythmes scolaires avec la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaire à l'école Les Fontaines, depuis la rentrée scolaire 2014-2015 et l'informe de la reconduction du soutien financier de l'Etat exclusivement pour les communes qui organisent les activités périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial ;

Pour l'année scolaire 2016/2017 il convient d'actualiser ce PEDT et ses annexes et autorise le Maire ou son représentant à le signer.

14. Questions et informations diverses

- Prochain conseil municipal le 8 décembre 2016 à 20 h 30
- Loto le 19 novembre 2016
- Concours photos les 26 et 27 novembre 2016
- Initiation premiers secours le 10 décembre 2016
- Noël des Enfants le dimanche 11 décembre 2016
- Concert à l'église de Boissise-la-Bertrand le dimanche 11 décembre 2016
- Repas des Aînés le 17 décembre 2016.

Levée de la séance après épuisement de l'ordre du Jour

L'Adjoint au Maire
Alain BERNHEIM